

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Tarification Ecole Élémentaire 2022/23

Toutes les prestations sont détaillées au dos

<u>Frais de scolarité : à renseigner obligatoirement</u>		Montants annuels								
Contribution des familles		500 € <input checked="" type="checkbox"/>								
Frais de première inscription (1x)		30 € <input type="checkbox"/>								
Frais de dossiers et documents (1x/an)		60 € <input checked="" type="checkbox"/>								
Location des livres - à partir du CE1		20 € <input checked="" type="checkbox"/>								
<u>Prestations complémentaires élève : à renseigner obligatoirement</u>										
Régime	<input type="radio"/> Externe	<input type="checkbox"/>								
	OU									
	<input type="radio"/> Demi-pensionnaire									
	Demi-pension 4 jours par semaine*	830 € <input type="checkbox"/>								
	Demi-pension 3 jours par semaine*	625 € <input type="checkbox"/>								
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>lundi</td> <td>mardi</td> <td>jeudi</td> <td>vendredi</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	lundi	mardi	jeudi	vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
lundi	mardi	jeudi	vendredi							
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
		<i>*Cocher les jours choisis</i>								
Etudes - Garderie de 16h à 18h		300 € <input type="checkbox"/>								
<u>Prestations complémentaires famille : à renseigner obligatoirement</u>										
Cotisation à l'APEL		17 € <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>								
Envoi des factures par voie postale		10 € <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>								
<i>(les factures dématérialisées sont disponibles sur votre espace Ecoledirecte)</i>										
<i>Prestations facturées <u>une fois</u> par famille, merci de cocher les mêmes cases pour tous les enfants d'une fratrie</i>										
<u>Modalités de paiement : à renseigner obligatoirement</u>										
<input type="radio"/> Par prélèvement		<input type="radio"/> Par chèque								
X 10	<input type="checkbox"/>	X 1	<input type="checkbox"/>							
X 12	<input type="checkbox"/>	X 3	<input type="checkbox"/>							
		X 10	<input type="checkbox"/>							
		X 12	<input type="checkbox"/>							

Attention : la somme est due au plus tard à la date indiquée sur l'échéancier

Date et signature du payeur, précédée de la mention lu et approuvé :

Modalités de facturation :

-Début septembre sont facturés la contribution des familles, les frais et la location des livres.

-Après traitement des fiches tarif vers fin septembre, facturation de la demi-pension, des études du soir, de la location des casiers et de la cotisation APEL en fonction des options choisies et confirmées dans le dossier de rentrée.

-Tout au long de l'année, chaque prestation supplémentaire (fournitures scolaires, voyage, piscine, intervenant extérieur...) fera l'objet d'une facture spécifique et engendrera la modification des échéances associées.

Le règlement peut être effectué soit en 10 ou 12 mensualités (si accord spécifique) par prélèvements (prélèvements le 10 du mois), soit par chèque en 3, 10 ou 12 échéances, ou en 1 seule échéance en début de période.

Contribution des familles : Elle sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire mais aussi celles liées à l'investissement qualitatif, de développement et d'amélioration de notre « outil éducatif » au service des familles. A partir du troisième enfant scolarisé dans l'établissement, les frais de scolarité sont offerts.

Restauration scolaire : Le prix de la demi-pension comprend :

- Le coût des repas

- Le coût des énergies, l'entretien des locaux et du matériel de cuisine.

- La rétribution du personnel qui encadre les élèves de midi à 14h.

A savoir : Les élèves qui apportent leur repas dans le cadre d'un PAI devront s'acquitter d'une participation de 3€/jour.

La première carte informatisée est fournie gratuitement aux élèves. La création d'une nouvelle carte entraîne une participation financière de 6 €. **Attention : La possession d'une carte est obligatoire.**

EN CAS D'ABSENCE A LA DEMI-PENSION

Toute absence à la demi-pension doit être signalée et justifiée par écrit. Seul le billet du carnet de correspondance dûment rempli et présenté à l'accueil de la vie scolaire avant 10h autorise cette absence.

Régime «externe»

- Le prix du repas pour l'année 2022/2023 est fixé à 6,75 €

- Les élèves bénéficient d'une carte informatisée sur laquelle sont comptabilisés les repas qui doivent être achetés par avance, soit au service comptabilité de l'école soit par CB sur le site internet de l'école www.iscs.fr, dans la partie « restauration ».

Etudes du soir (16-18h) : La première heure est consacrée à l'aide aux devoirs (16h-17h), la seconde est une heure de garderie. Le prix de cette prestation comprend :

- les frais liés au fonctionnement des locaux.

- La rétribution du personnel.

Nous proposons ce service au prix de 300 € l'année, soit 30 € par mois, quelle que soit sa fréquence d'utilisation. En cours d'année scolaire, toute demande sera examinée en fonction des places disponibles. Nous vous proposons également un service de garderie occasionnel, au tarif de 4 € la séance. La demande doit être faite au plus tard **une semaine avant**, à fins d'organisation, par courriel à la comptabilité (comptabilite@iscs.fr)

Désinscriptions

Si, au cours de l'année, vous souhaitez procéder à un changement de régime ou que votre enfant cesse de venir à l'étude, il faudra adresser un courrier ou mail de désinscription à la comptabilité (comptabilite@iscs.fr), **avec un délai de prévenance de 15 jours.**

Cotisation APEL : L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre a pour rôle de représenter les parents. Elle participe à la vie de l'établissement, par son implication dans diverses manifestations au bénéfice de l'école et sa participation financière à certains projets. L'adhésion à l'association est facultative. La dernière cotisation APEL s'élevait à 17 € par famille, celle-ci peut être évolutive en 2022-2023. 13,80 € sont reversés à l'APEL académique pour l'abonnement à « Famille et éducation » (4,80 €), la cotisation à l'APEL Nationale (3 €) et la cotisation à l'APEL académique (6 €). 3,20 € reviennent à l'APEL de l'établissement.

Pour plus d'information : www.apel.fr

L'assurance « individuelle accident » étant requise lors de la participation d'un élève à une sortie pédagogique, l'établissement a souscrit un contrat de groupe auprès de la Mutuelle Saint Christophe (M.S.C). L'adhésion à cette assurance est incluse dans les frais de scolarité.

L'établissement se charge de déclarer à l'assurance tous les accidents qui surviennent dans le temps de la scolarité des élèves.

Vous êtes invités à vous rendre sur le site de la M.S.C : <http://saint-christophe-assurances.fr> afin de télécharger directement votre attestation d'assurance scolaire ainsi que la notice d'information individuelle « accident élève ».

Toutes ces informations sont disponibles sur notre site <https://www.iscs.fr>